

Les temps forts de la relation Ecole- Entreprise

Pôle-mêlé du 02/04/26 relatif aux prochains évènements phares de la relation Ecole-Entreprise

Délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue

Affaire suivie par : Jessica GUCEK cheffe de pôle Relation Ecole Entreprise

Tél : 01 57 02 67 67

Mél : jessica.gucek@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de lycées polyvalents, de lycées professionnels, d'EREA et des collèges

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN-IO/ET/EG

A. Lancement de la 1^{ère} édition des Trophées Ecole-Entreprise

Dans le cadre du renforcement des liens entre le monde de l'éducation et le milieu économique, le **Groupe AEF info**, en partenariat avec le **Medef**, lance les **Trophées des meilleures initiatives partagées École-Entreprise**.

Cette distinction vise à valoriser les projets territoriaux qui, au sein de nos établissements, incarnent concrètement les relations entre l'Ecole et l'Entreprise. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'académie : enseignants, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT), RBDE, chefs d'établissement ou responsables académiques.

Pour cette édition inaugurale, l'appel à projets se veut peu normatif afin de refléter la diversité des collaborations existantes. Les initiatives peuvent concerner :

- **L'immersion professionnelle** : organisation de visites d'entreprises ou mobilisation pour les stages de troisième et de seconde.
- **L'orientation et l'insertion** : rencontres avec des professionnels et projets facilitant la transition vers le premier emploi.
- **Le pilotage pédagogique** : concertations partagées sur l'évolution de la carte des formations.
- **Le critère d'éligibilité majeur** réside dans le caractère paritaire de l'action : celle-ci doit être co-portée et soutenue conjointement par l'entité éducative et le partenaire économique (entreprise, fédération professionnelle, OPCO).

Calendrier et procédure de candidature

Date limite de dépôt des candidatures : 19 juin 2026.

Délibération du jury : 9 juillet 2026.

Remise officielle des trophées : date à venir.

L'ensemble des informations utiles est disponible sur la plateforme dédiée : <https://trophees.aefinfo.fr/fr>

Les candidatures s'effectuent directement via la plateforme : <https://trophees.aefinfo.fr/fr>

Gaëlle MARCEAU
Déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue en
charge du pôle Campus des métiers et des qualifications
Conseillère du recteur d'académie, cheffe du service DRAFPIC site Créteil